



## Demande d'aide svp pour passage au tribunal

Par **rugby11**, le **09/12/2013 à 20:04**

bonsoir,

voici ma situation: je me suis fait contrôler le 15 août 2013 à 1.4mg (je faisais la construction de ma maison avec ma famille) suspension administrative de 5 mois. je passe au tribunal ce vendredi

Il y a maintenant 12 ans de cela j'étais un garçon perdu et je me suis fait prendre trois fois pour alcool au volant en trois ans. j' ai fait un mois de prison ferme et une annulation de permis;;;;; il y a bien longtemps et j ai bien changé depuis. Je suis devenu père de famille et éducateur spécialisé.

Au sens pénal du terme y a t il quelqu'un qui a vécu une expérience similaire ou un juriste qui pourrait me dire à quoi m attendre?

merci d avance  
cordialement

Par **rugby11**, le **11/12/2013 à 10:50**

bonjour! personne?

Par **rugbys**, le **11/12/2013 à 22:56**

Bonjour, vous devriez poser votre question sans la catégorie "droit routier".  
Cordialement

Par **maitreantoineregley**, le **13/12/2013 à 22:19**

Cher Monsieur,

Les procédures d'alcool au volant sont truffées de vices de forme. Seuls quelques avocats connaissent la totalité de ces nullités qui peuvent, seules, vous faire innocenter et éviter la prison et l'annulation de votre permis de conduire.

Lorsque la procédure est nulle, le Tribunal ne peut pas vous condamner.

Si vous ne vous êtes pas présenté ce matin, vous pourrez faire valoir ces vices de forme en appel.

Je reste à votre disposition pour toute réponse.